



BE-Alert en 5 questions

Qu'est-ce que BE-Alert ?

BE-Alert est un système national qui vous alerte en cas de situation d'urgence. Un bourgmestre, gouverneur ou le Ministre de l'Intérieur peut activer BE-Alert pour envoyer un message à tous ceux qui seraient impactés par la situation d'urgence. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires, ex. fermer portes et fenêtres en cas d'incendie. Le message BE-Alert peut être transmis via sms, téléphone ou email.

Notre commune dispose dorénavant de BE-Alert.

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous sur www.be-alert.be. Vous pouvez de la sorte être informé si quelque chose arrive chez vous. Vous voulez être alerté en cas de situation d'urgence au travail ou dans votre famille ? Vous pouvez aussi enregistrer ces adresses pour recevoir une alerte.

Je n'ai pas de smartphone. Puis-je aussi m'inscrire ?

BE-Alert peut envoyer un message via différents canaux. Vous pouvez être alerté via un sms, un email ou via un message oral sur une ligne de téléphone fixe. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un smartphone.

Est-ce que BE-Alert est gratuit ?

Oui. Vous pouvez vous inscrire gratuitement via www.be-alert.be.

Que dois-je faire si je reçois un message de BE-Alert ?

Il vaut mieux suivre les recommandations du message. En cas d'incendie, il vous sera ainsi demandé par exemple de rentrer et de fermer portes et fenêtres. Faites-le aussi vite que possible.